

Acte mis en ligne le : 04/07/2023

Nombre de Membres

En exercice : 36

Présents : 18

Votants : 24

*Sans condition de quorum,
 car il s'agit d'une 2^{ème} convocation faite de quorum à la 1^{ère} convocation du 22 juin 2023*

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président.
 Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGININ, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGININ à Patrick ROSET
 Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
 Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
 Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
 Murielle MUSTI à René PORRETTA
 Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

FOURNITURE DE GAZ - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MIS EN PLACE PAR « TERRITOIRE D'ENERGIES 38 » (PJ)



Classification contrôle de légalité : 1.4.2

VU la Directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
 VU la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
 VU la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
 VU l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par Territoires d'Energies Isère (TE38),
 CONSIDERANT que TE38 propose au CIAS Collines Isère Nord Communauté d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations,
 CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER l'adhésion de Collines Isère Nord Communauté au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture de gaz et services associés ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés, telle que présentée ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention et tout document à venir relatifs à cette affaire ;
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Collines Isère Nord Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes ;
- D'AUTORISER Madame la Directrice Générale Adjointe de TE38 et la société Mc MA Solutions, Assistant à Maître d'ouvrage, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	23-057_PJ_ADHESION_GRPT_TE38-Fourniture_gaz